

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC41

présenté par

M. Kert, M. Riester et M. Herbillon

ARTICLE 7

Supprimer le dernier alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chaînes parlementaires doivent montrer l'exemple : il n'est pas compréhensible de les exempter de la mise en place d'un comité d'éthique.